

CONSIGNES

AUX LOCATAIRES SUR LE DEPART



1. L'ÉTAT DES LIEUX ET LA REMISE DES CLES

Reprenez votre état des lieux d'entrée !

Pour être irréprochable, l'état des lieux devra contenir les mêmes observations qu'à votre entrée dans les lieux, hormis les remises en état effectuées par le propriétaire pendant votre présence.

L'état des lieux :

- Sera établi de jour pour éviter de mauvaises surprises dues à un manque de luminosité et **pendant les heures d'ouverture du bureau.**
- Se déroulera en présence des deux parties et après évacuation totale des meubles et effets personnels du logement et de la cave. **Au préalable, tous les encombrants auront été débarrassés par vos soins en déchetterie et en aucun cas déposés dans les locaux poubelles !!**
- Préalablement, vous devrez résilier votre abonnement électrique. Un relevé exact de votre consommation sera effectué.
- **Dans toutes les pièces**, une ampoule devra être laissée sur une douille
- La remise des clés s'effectuera à l'issue de ce rendez-vous.



LE MEME NOMBRE DE CLES REMISES A L'ENTREE DOIT ETRE RENDU LORS DU DEPART.



2. LE NETTOYAGE

- Aspiration et nettoyage des sols, des escaliers, des placards et enlèvement des toiles d'araignées et/ou poussière
- Dégraissage et lavage du coin cuisine (faïence, évier, meuble évier, robinets, tuyauterie...)
- Nettoyage et détartrage des WC, des sanitaires, des miroirs et de la robinetterie (mousseur + robinet)
- Lavage des grilles de ventilation à l'eau chaude savonneuse après décrochage
- Dépoussiérage et nettoyage des radiateurs ou des convecteurs électriques
- Nettoyage des vitres, des fenêtres et portes sur les deux faces, des plinthes, poignées des portes, des huisseries de portes et cadres en PVC
- Nettoyage des prises, interrupteurs, goulottes électriques
- Enlèvement de toutes décorations personnelles (stickers, peinture sur les vitres, posters...)
- Enlèvement des mousses et nettoyage des balcons,
- Dans le cas d'un jardinier privatif : entretien et remise en état des JARDINETS (taille arbustes et haies) et TONTE de la PELOUSE
- Nettoyage de la cave et du garage



SI VOTRE NETTOYAGE EST INSUFFISANT, UNE SOCIETE LE TERMINERA POUR VOUS ET LA FACTURE SERA DÉDUITE DE VOTRE DÉPÔT DE GARANTIE.

3. LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES

Lors de l'état des lieux, **SI** nous constatons des détériorations ou des modifications,

Vous avez le choix ! Soit :

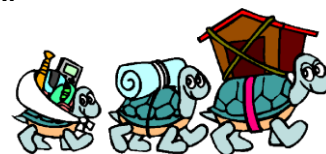
- **Vous** effectuez vous-même la remise en état dans les règles de l'art
- **Nous** ferons appel à un professionnel et le montant de la facture sera déduit de votre Dépôt de Garantie.

Les réparations les plus fréquentes à la charge du locataire :

- Remplacement des joints en silicone autour du lavabo, de la baignoire et de l'évier
- Remplacement de la douchette, du flexible, et de l'abattant du WC
- Entretien des conduites d'évacuations
- Remplacement d'une serrure grippée ou cassée, d'une poignée de porte
- Retouches de peinture, rebouchage des trous à l'enduit (à faire proprement)
- Remise en état **SI** éléments suspendus : chevilles à enlever, trous à reboucher, papier peint à coller
- Reproduction des clés perdues (si le nombre n'est pas identique à celui de l'état des lieux d'entrée)
- Réfection des murs ou plafonds après enlèvement de crépis, lambris, ou dalles polystyrène mises en place par vous-même
- Réfection des sols, si pose de moquettes ou de revêtements collés ou cloués
- Remise en état de l'installation électrique (pose de prises ou raccordements supplémentaires)



IL VOUS EST FORMELLEMENT INTERDIT DE MODIFIER LES LIEUX LOUÉS SANS ACCORD ECRIT D'OBERNAI HABITAT



4. VOS DEMARCHES PERSONNELLES

- Résiliez vos abonnements : électricité, téléphone, gaz
- Prenez vos dispositions avec La Poste pour faire suivre votre courrier
- Faites le changement d'adresse auprès des différentes administrations : Trésor Public, C.P.A.M., C.A.F. ... vous pouvez effectuer ce changement en ligne sur le site www.service-public.fr rubrique « Je déménage »